

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CARIGNAN**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 542
(2022)-3**

Règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 542 (2022)

ATTENDU que la Ville de Carignan a adopté le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 542 (2022);

ATTENDU que la Ville a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

ATTENDU que la Ville de Carignan désire procéder à un amendement afin d'assujettir davantage de types de travaux sur l'Île-aux-Lièvres et corriger une erreur concernant les propriétés assujetties dans la zone H-001;

ATTENDU qu'un avis de motion ainsi que le dépôt d'un projet du présent règlement ont été donnés lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 octobre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) est modifié, au chapitre 6 concernant les îles et le chemin Sainte-Thérèse, à l'article 6.1.2 intitulé « Zones visées », au paragraphe 2°, à la suite de l'expression « ayant frontage sur la rue des Roses », par l'ajout du terme « ou sur la rue des Tulipes »;

ARTICLE 3

Le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) est modifié, au chapitre 6 concernant les îles et le chemin Sainte-Thérèse, à l'article 6.1.2 intitulé « Zones visées », au paragraphe 4°, par le retrait de l'expression « , pour la construction d'un bâtiment principal seulement »;

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Patrick Marquès
Maire

Maude Bergevin
Assistante-greffière

CERTIFICAT D'AUTORISATION

<i>Avis de motion et dépôt du projet de règlement :</i>	<i>4 octobre 2023</i>
<i>Adoption du projet de règlement :</i>	<i>4 octobre 2023</i>
<i>Avis public de consultation :</i>	<i>10 octobre 2023</i>
<i>Assemblée publique de consultation :</i>	<i>1^{er} novembre 2023</i>
<i>Adoption du règlement :</i>	<i>1^{er} novembre 2023</i>
<i>Approbation MRC/Entrée en vigueur :</i>	<i>23 novembre 2023</i>
<i>Avis public/Certificat de publication de l'entrée en vigueur :</i>	<i>29 novembre 2023</i>